

> AVEC LA PARTICIPATION DES VILLES ET COMMUNES DE : CHÂTEAUROUX, DÉOLS, BUZANÇAIS, ST GENOU, PELLEVOISIN, HEUGNES, LEVROUX, BOUGES LE CHATEAU, LANGÉ, VALENÇAY, VICQ/NAHON, VEUIL

FINALE

Coupe de France des Rallyes 2008



>>> VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 OCTOBRE

REGLEMENT PARTICULIER

>>> TOUTES LES INFOS SUR WWW.CHATEAUROUX2008.COM



Sofeval



Règlement particulier Finale de la Coupe de France des Rallyes

SOMMAIRE

<u>Programme</u>	page 2
<u>Liste des adresses</u>	page 3
<u>Article 1 – Organisation</u>	
Définition	page 4
Comité d'Organisation	page 4, 5
Permanence du Rallye	page 5
Officiels de l'épreuve	page 5, 6
Eligibilité	page 7
Vérifications	page 7
<u>Article 2 – Assurances</u>	page 7
<u>Article 3 – Concurrents et pilotes</u>	
Demande d'engagement	page 7
Concurrents admis	page 7
Droits d'engagement	page 7
Equipages	page 7
Ordre de départ	page 7
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
Voitures autorisées	page 8
Pneumatiques	page 8
Assistance	page 8
Parcs et zones d'assistance	page 8
Définition de l'assistance interdite	page 8
<u>Article 5 – Publicité</u>	page 8,9
<u>Article 6 – Sites et infrastructures</u>	
Description	page 9
Reconnaitances	page 9,10
Carnet de contrôle	page 10
Circulation	page 10
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
Départ	page 10
Ouvriers	page 10
Dispositions générales relatives au contrôles	page 10
Contrôles horaires – Mise hors course	page 10
Contrôle de regroupement	page 10
Epreuves spéciales	page 10
Abandons	page 10
Parc Fermé	page 10
<u>Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels</u>	page 10
<u>Article 9 – Classements</u>	page 11
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	page 11
<u>Itinéraire</u>	pages 12 à 15
Site internet : www.finaledesrallyes2008.com	

PROGRAMME

Lundi 1^{er} septembre 2008

Parution du règlement

Lundi 13 octobre 2008

Clôture des engagements dans chaque comité.

Jeudi 16 octobre 2008

Publication de la liste des engagés.

Samedi 18 octobre 2008

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et ouverture des reconnaissances.

Vendredi 24 octobre 2008

Vérifications administratives de	9 h 00 à 15 h 30
Vérifications techniques de	9 h 15 à 16 h 00
Marquage des pneumatiques	9 h 00 à 17 h 30
Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ :	17 h 30
Départ de la 1 ^{ère} étape, 1 ^{er} concurrent :	18 h 00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape, 1 ^{er} concurrent :	21 h 59

Samedi 25 octobre 2008

Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la 2 ^{ème} étape :	01 h 00
Départ de la 2 ^{ème} étape, 1 ^{er} concurrent :	9 h 00
Arrivée de la 2 ^{ème} étape, 1 ^{er} concurrent :	21h17
Publication des résultats du Rallye :	30' maximum après l'arrivée du dernier concurrent

Dimanche 26 octobre 2008

Remise des prix :	10 h 45
Salle « Le Tarmac » Ziap de Déols	

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Vendredi 24 octobre 2008	16 h 45	Parc de Belle Isle	CHATEAUROUX
Samedi 25 octobre 2008	00 h 00	Parc de Belle Isle	CHATEAUROUX
Samedi 25 octobre 2008	23 h 30	Parc de Belle Isle	CHATEAUROUX

LISTE DES ADRESSES

SECRETARIAT

RALLYE INDRE ORGANISATION

9 rue Nationale

36360 LUCAY LE MALE

☎ 02 54 40 53 73 📠 02 54 40 40 34
rallye-indre@netcourrier.com

SECRETARIAT CONCURRENTS

Jean BLAYON

18 avenue du Général Ruby

36000 CHATEAUROUX

☎ 02 54 07 24 90 ou 📞 06 81 33 39 71
jean.blayon@orange.fr

DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE

Office du Tourisme

1 place de la Gare - 36000 - CHATEAUROUX

☎ 02 54 34 10 74 📠 02 54 27 57 97
tourisme-chateauroux@wanadoo.fr

Lundi à Samedi : 9h00 - 12h30 / 14h00 – 18h15

AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES

Office du Tourisme

1 place de la Gare - 36000 - Châteauroux

ACCUEIL DES OFFICIELS

Salle des Fêtes parc D. Bernardet

Avenue du Parc des Loisirs - Châteauroux

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Salle polyvalente - Parc Bernardet et de Belle Isle
Châteauroux

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Hall des Expositions

Parc Bernardet et de Belle Isle – Châteauroux

MARQUAGES DES PNEUMATIQUES

à proximité BF GOODRICH devant Gymnase
Parc Bernardet et de Belle Isle - Châteauroux

P.C. COURSE

SALLE DE PRESSE

SALLE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

AFFICHAGE OFFICIEL

Salle des Fêtes

*Parc Bernardet et de Belle
Isle CHATEAUROUX*

PARC FERME

Parc Bernardet et de Belle Isle - Châteauroux

PARC D'ASSISTANCE

Parc Bernardet et de Belle Isle - Châteauroux

VERIFICATIONS FINALES

Garage LUCAS

84 rue de la Vrille 36000 – Châteauroux

REMISE DES PRIX

Le Tarmac , ZIAP , Déols

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES – CHATEAUROUX 2008

24, 25 et 26 octobre 2008

ARTICLE 1 ORGANISATION

Définition:

Le Comité Régional du Sport Automobile Centre avec l'ASA du Berry et l'ASACO Perche Val de Loire en qualité d'organisateur administratifs, et Rallye de l'Indre Organisation, en qualité d'organisateur technique avec le concours des ASA BEAUCE, CENTRE, LA CHATRE et LOIRET organisent les **24, 25 et 26 octobre 2008**.

la FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation N° 261 en date du 8 septembre 2008

Comité d'honneur :

M. François BONNEAU	Président du Conseil Régional du Centre
M. François DUMON	Vice Président du Conseil Régional Chargé de la jeunesse, des sports et du tourisme.
M. Louis PINTON	Président du Conseil Général de l'Indre
M. François GERBAUD	Sénateur et Maire de Bouges le Chateau
M. Yves FOUQUET	Vice Président du Conseil Général de l'Indre Délégué à la jeunesse et aux sports
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Claude DOUCET	Président de la Communauté de communes de Valençay et Maire de Valençay, Conseillé Général
M. Jean François MAYET	Maire de Chateauroux et Président de la Communauté d'agglomération Castelroussinne
M. Michel BLONDEAU	Maire de Déols
Me Paulette PICARD	Présidente de la C.C.I de l'Indre
M. Jean Yves HUGUON	Maire adjoint de Chateauroux chargé des sports, de la jeunesse et des loisirs.
M. Bernard GARNIER	Président de la Communauté de communes d'Ecueillé et Maire de Heugnes
M. Régis BLANCHET	Maire de Buzançais
M. GAULUE	Maire de Saint Genou
M. Claude ROUX	Maire de Pellevoisin
M. Didier PINAULT	Maire de Langé
M. Jean Charles GUILLER	Maire de Vicq sur Nahon
M. Joël RETY	Maire de Veuil
M. Alain FRIED	Maire de Levroux
M. Yann MONY	Directeur de la Jeunesse et des Sports de l'Indre
M. Serge GATINEL	Directeur du Parc et Château de Valençay

Comité d'organisation:

Président	Marc ROY
Présidents délégués	Joël GUERIN Gilles GUILLIER
Vice-Présidents	Marc DUPONCHEL Jean Marc SEGOUIN
Secrétaire	Franck MICHAUD Adjoint : Françoise MARTIN

Trésorier
Protocole
Coordination terrain
Relations avec les concurrents
Animation
Partenaires

Véronique POITELON
Adjoint : Jean BLAYON
Guy BOUCHER
Jean Luc ROGER
Adjoint : Serge FAUVEL
Jean BLAYON
Philippe SOING
Michel POITELON

Permanence du Rallye:

Jusqu'au mercredi 22 octobre 2008

RALLYE DE L'INDRE ORGANISATION

9 rue Nationale

36360 LUCAY LE MALE ☎ 02 54 40 53 73 📠 02 54 40 40 34

SECRETARIAT CONCURRENTS

Jean BLAYON 18 avenue du Général Ruby 36000 CHATEAUROUX

☎ 02 54 07 24 90 ou 📞 06 81 33 39 71 jean.blayon@orange.fr

A partir Mardi 21 octobre 2008

P.C. du Rallye Salle des Fêtes – Parc D.BERNARDET 36000 CHATEAUROUX

Pilotes 02 54 24 26 67 Officiels 02 54 27 52 86

1.1 Officiels

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Robert LAGULHON
Membres	Jean Carl ANNOVAZZI Jean Paul DOUCET Gérard LORIEUX Serge PAILLE Guylaine PAGE
Secrétaire	

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course Général	Michel LAROULANDIE
Directeur de Course Adjoint	Albert PATISSON
Adjoints à la Direction de Course	Pierre BOI Joseph LORRE Patrick ORILLAC
Directeurs des Epreuves Spéciales	Alain AUBERT Jacques COURTIN Jean Claude HECTOR Hubert VERGNORY Jean Luc PAGE Colette LEOBET
Directeur des parcs	
Directeur affichage et vérif. carnet de bords	
Voiture tricolore	Philippe AGOSTINIS/Aurélie FERNANDES
Voiture balai	Bernard CONDEMINE/Brigitte LAROULANDIE

RESPONSABLE COORDINATION TERRAIN

Jean Luc ROGER
Serge FAUVEL

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable :

Jacques PEROCHEAU

Responsables adjoints :

Daniel LEFORT
Loïc NERAUDEAU

Membres :

Régis BEREAU
Santiago CANO
Patrick DESBAIT
Hervé HENO
Sylvain MENORET
Dominique RHODON
Michel TOURLOURAT
Patrick LHEUREUX

Jean Paul BOUCHARD
Philippe COURTIN
Philippe ESTIENNE
Roger LEBLANC
Jean Claude PAINCHAULT
Jacques TANGUY
Robert VINCENT

MEDECIN CHEF

Docteur Patrice DIACONO

JUGES DE FAIT

Michel BLANC
Chantal RATAULT
Guy CHEVALLIER
HUBERT MILLET LAGE

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Gérard BERTRAND

Catherine CONDEMINE

Michel LOUIS

Annie MARROT RIOUX



CHRONOMETREURS :

Chronométrateurs du Comité Régional du Centre
et des Comités Régionaux voisins

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Georges COLIN

CLASSEMENTS :

Patrick PETITGIRARD

LIAISON RADIO :

Claude PEDRETTI - LVMC

1.2. Eligibilité

La Finale de la Coupe de France des Rallyes 2008 est réservée aux seuls concurrents qualifiés selon la réglementation FFSA de la Coupe de France des Rallyes.

Cette épreuve compte pour le Pirelli Rallye Challenge 2008.

1.3. Vérifications : Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages qualifiés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le vendredi 24 octobre 2008.

- Vérifications Administratives :

9h00 à 15h30 : Salle Polyvalente Parc D. BERNARDET (ex Belle-Isle) à Châteauroux

-Vérifications Techniques :

9h15 à 16h00 : Hall des Expositions Parc D. BERNARDET (ex Belle-Isle) à Châteauroux

Au cas où ils n'auraient pas reçu cette convocation avant le jeudi 23 octobre 2008, il leur appartiendra de téléphoner au secrétariat « concurrent » du Rallye pour la connaître.

02 54 07 24 90 ou **06 81 33 39 71**

Contrôle final : Les vérifications finales seront effectuées au Garage LUCAS, 84 avenue de la Vrille – 36000 – CHATEAUROUX . Le taux horaire de la main d'œuvre est de 40 €.

ARTICLE 2 ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1.Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qualifiée ou suppléante, qui désire participer à la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2008 doit adresser **à son propre Comité Régional** la demande d'engagement jointe, dûment complétée ainsi qu'un chèque du montant des droits d'engagement **avant le 10 octobre 2008**. La clôture des engagements est fixée au 13 octobre 2008 minuit.

3.1.1. Concurrents Admis : Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5. Road Book :

Le road book sera retiré gratuitement à l'office du tourisme (1 Place de la Gare à CHATEAUROUX) ou pourra être expédié contre paiement d'avance de 15€. Un exemplaire supplémentaire sera disponible contre paiement de 25€.

Le Dvd des ES disponible auprès de Télé Mont Lozère contre un règlement de 10€
tel : 04.66.45.95.40 ou 06.67.29.79.74

3.1.11. Droits d'engagement

Les droits d'engagements prévus dans la réglementation de la Coupe de France des rallyes 2008 sont fixés à 220 €, chèque à l'ordre de Rallye Indre Organisation.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement.
- de la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une licence Nationale Junior Auto .
- de la photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule.
- 1 photo de chaque membre de l'équipage (préciser le nom au verso)

3.2. Equipages : Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1. Voitures Autorisées : Conforme au règlement standard FFSA
N / FN - A / FA - F 2000 – GT.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA.

Les pneumatiques des véhicules des groupes et classes A8, A7, N4, N3 et F2000/14 sont réglementés selon l'article 4.2.1. du règlement standard des Rallyes. Le nombre de pneus marqués est limité à 8 au maximum. Dans un souci d'équité sportive, tous les pilotes engagés avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée pourra être soumise à la règle de limitation des pneumatiques. Cette décision sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du pilote au plus tard aux vérifications techniques. Le marquage de ces pneumatiques, obligatoire, sera effectué

par l'organisateur sur les roues démontées de la voiture, les séances de marquage seront organisées pendant les vérifications techniques, conformément au programme de l'épreuve.

Le démarrage n'est pas autorisé.

Les pneus équipés de système anti-crevaison (ATS ou autres) sont interdits.

Les voitures des pilotes soumis au marquage devront être équipés de roues (y compris la ou les roues de secours) d'un même type : marquées ou non marquées.

En cas d'infraction, le concurrent concerné sera mis hors course.

Le marquage sera organisé sous abri devant l'entrée du Gymnase Parc D. Bernardet à Châteauroux, à coté de BF Goodrich.

4.3 Assistance : Conforme au règlement standard FFSA.

Les organisateurs fourniront à tous les équipages une plaque « assistance » (indispensable pour avoir accès au Parc d'Assistance).

Il ne sera délivré qu'une seule plaque d'assistance par véhicule engagé. Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures. Dans le parc d'assistance, il sera alloué une surface maximum de 70m² et de 130m² pour 2 véhicules.

Les plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parking plateaux est situé au Camping Parc D. Bernardet à proximité immédiate.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.1. Parcs et zones d'assistance

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits hormis dans le parc D. BERNARDET d'assistance Belle Isle à Chateauroux.

Toutefois seul le ravitaillement en essence sera uniquement autorisé à la station Peugeot Debrais de Valençay Rte de Châteauroux.

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces : Conforme au règlement standard FFSA

4.3.3. Définition de l'assistance interdite : Conforme au règlement standard FFSA

* L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.

* Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.

* Une voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

ARTICLE 5 PUBLICITE : Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents participant à la Finale de la Coupe de France des Rallyes devront apposer sur leur voiture, les publicités obligatoires (panneaux de portières : 70 cm par 50 cm) : FFSA, Région Centre, Ville de Châteauroux, Département de l'Indre, Leclerc, Soféval, , Agire, AEB, Ucar, EL Technologie, Apn, Pirelli

Les publicités de pare brise ne sont pas rachetables pour la Finale : BPS et Soféval

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP ou de communication utilisant l'image de la Coupe de France des Rallyes 2008 ainsi que l'utilisation de films ou de photos à des fins commerciales ou assimilées devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

La Finale de la Coupe de France des rallyes comporte un parcours de 510.050 kms.

Il se déroulera en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 120.060 kms soit 23.5 %.

Les épreuves spéciales sont:

1^{ère} étape

E.S. 1	Buzançais	6.310 kms
E.S. 2	Bouges	4.620 kms
E.S. 3	Déols	2.450 kms

2^{ème} étape

E.S. 4 - 7 - 10	Buzançais	6.310 kms
E.S. 5 - 8 - 11	Pellevoisin - Heugnes	12.400 kms
E.S. 6 - 9 - 12	Valençay	16.850 kms

L'itinéraire fait l'objet de l'annexe itinéraire et horaire du présent règlement.

6.2. Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par E.S.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance : marque, modèle, couleur et immatriculation pour obtenir leur fiche de reconnaissance.

6.2.2. Voitures

- voitures de série.
- pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit).
- autocollant avec la mention « reconnaissance » et un numéro d'ordre.

6.2.3. **Equipements** Conforme au règlement standard FFSA

6.2.4. **Sanctions** Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6. Les reconnaissances se dérouleront en deux séances.

A : le samedi 18 octobre 2008 de 9 h à 20 h. et le dimanche 19 octobre 2008 de 9 h à 20 h.

OU

B : le mercredi 22 octobre 2008 de 9 h à 20 h. et le jeudi 23 octobre 2008 de 9h à 20 h.

Les équipages et concurrents auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou rebouclage au cours de reconnaissances des épreuves est interdit
- tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ
- voiture de série
- pneus de série homologués route (tout pneus compétition est interdit)
- autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire sur le pare brise à l'extérieur
- seuls les deux membres de l'équipage pourront être présent à bord de leur véhicule de reconnaissance. Si l'un des deux membres ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite au près de l'organisateur

- les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances pour obtenir leur roadbook
- chacun des deux membres de l'équipage devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes
- la présence de tout pilote engagé à la Finale de la Coupe de France et/ou de son copilote sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit est considérée comme une reconnaissance. Si l'un des deux doit se rendre dans une zone d'une épreuve spéciale il doit en avertir préalablement l'organisateur sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Afin de faire respecter ces règles, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence gendarmerie avec radar notamment dans les villages, ...).

Dvd des ES disponible auprès de Télé Mont Lozère contre un règlement de 10€ tel : 04.66.45.95.40 ou 06.67.29.79.74

6.3. Carnet de contrôle : Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. Circulation : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.1. Départ : Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules partiront du Podium, Hall des Expositions du Parc de Belle Isle à Châteauroux le vendredi 24 octobre 2008 à 18 h 00 suivant l'ordre des autorisés à prendre le départ.

Pour la 2^{ème} étape le départ sera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape pénalités incluses.

7.1.9 Ouvreurs

Les ouvreurs des concurrents ne sont pas autorisés.

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles : Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Chefs de postes : blouson « Chef de poste »
- Commissaires de routes : combinaison
- Chargé des relations avec les concurrents : blouson « Relations concurrents »

7.3. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles horaires (C.H.) – Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4. Contrôle de regroupement : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. Epreuves spéciales : Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront pris au 1/10 de seconde.

7.5.17.1 Abandon :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.

7.6. Parc Fermé et de regroupement : Conforme au règlement standard FFSA.

Les Parcs fermé et de regroupement sont situés à Chateauroux Parc D. Bernardet ou de Belle Isle.

Un parc dit de dédicace sera organisé à Levroux et sera sous le régime d'un parc de fermé.

ARTICLE 8 PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la Coupe de France des rallyes.

ARTICLE 10 PRIX – COUPES :

Les dotations prévues au règlement de la Coupe de France des Rallyes 2008 seront adressées directement aux bénéficiaires par la FFSA.

Les coupes et trophées seront remis lors de la remise des prix le dimanche 26 octobre 2008 à 10h45

Salle de spectacle Le Tarmac ZIAP de Déols (Proximité de l'aéroport)

NOTES :